

# LA FORET COMMUNALE DE DINGY-SAINT-CLAIR

La commune de Digny-Saint-Clair possède une vaste forêt de 1702,89 ha depuis des temps immémoriaux comme l'atteste la Carte de 1732.

La forêt bénéficie de l'application du régime forestier depuis 1860 et a été bornée en 1807. Elle est actuellement divisée en 55 parcelles et gérée selon un plan d'aménagement pour la période de 2004/2018.

Ce plan fixe la méthode de gestion par futaies irrégulières par bouquets.

La forêt s'étend du bord du Fier (530 m d'altitude) jusqu'au sommet de Tête Ronde (1 864 m d'altitude) en 2 parties distinctes.

- **Parcelles 1 à 25** : Au pied des falaises du Parmelan, des fortes pentes en versant ouest sont assez accessibles par pistes et proches des habitations.
- **Parcelles 26 à 55** : Sur le Plateau du Parmelan (Pertuis et Ablon) un vaste plateau calcaire entre 1 200 et 1 800 m d'altitude.

\* **Ablon** : la création de la piste sylvo-pastorale conduisant au chalet d'alpage d'Ablon a permis de désenclaver la forêt communale. La création de pistes secondaires permet la poursuite de l'exploitation de la forêt.

Prochamment, une coupe à câble mat d'environ 1 300 m<sup>3</sup> va être réalisée dans le secteur.

\* **Le Pertuis et la vallée de Nerval** : grande zone boisée surtout d'épicéas est actuellement inexploitable car l'accès est difficile. Cette vallée est parcourue par un sentier de randonnée du chalet du Pertuis à la cabane des bûcherons.

## LA GESTION FORESTIERE :

La gestion de la forêt communale est confiée à l'ONF (Office Nationale des Forêts).

L'ONF est représentée actuellement par Pierre ABEL, agent demeurant à Digny-Saint-Clair. Il a en charge, la forêt de Digny, de la Balme de Thuy, d'Alex, de Manigod et des Clefs, au sein de l'unité territoriale Bauges-Aravis.

Cette unité regroupe 32 communes des vallées de Thônes, Faverges ainsi que le versant Est du Semnoz.

9 agents gèrent l'ensemble de ce patrimoine dont le responsable demeure à Faverges.

Chaque année, suivant les indications du plan d'aménagement, l'agent présente un programme de coupes et de travaux au Conseil Municipal.

\* **Les coupes** : les parcelles sont passées en coupes tous les 15 ans. Environ 1 000 m<sup>3</sup> d'épicéas et sapins sont prélevés dans ces différentes parcelles.

\* **Les travaux** : les travaux sylvicoles portent essentiellement sur la régénération de la forêt. Environ 15 000€/an sont consacrés à la plantation et au dégagement des semis naturels. L'entretien des pistes et des périmètres des parcelles s'élève à environ 10 000€/an.

Pour l'ensemble de ces travaux, la commune sollicite des aides auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat et de l'Europe.

## LE ROLE DE LA FORET :

- Production de bois d'œuvre vendu aux scieries dans le cadre des adjudications publiques, Production de bois de chauffage dont une partie est délivrée comme du bois d'affouage aux habitants de la commune.
  - Protection contre les risques naturels et l'érosion du sol (chutes de pierres, avalanches) en conformité avec le P.P.R.N. (Plan de Prévention des Risques Naturels).
  - Accueil du public : la forêt, bien qu'étant du domaine privé de la commune, est ouverte aux activités de loisirs (randonnées, VTT, ramassage des champignons...). Dans les espaces naturels ruraux et forestiers, la circulation des véhicules à moteur est interdite.
- Elle est également accessible aux pistes

- Le droit de chasse est concédé à l'A.C.C.A (Association de Chasse Communale Agréée) qui assure la gestion de la faune. Certaines espèces (sangliers, cerfs) causent d'importants dégâts sur la végétation.

## LA TEMPETE DE DECEMBRE 1999 :

La tempête de décembre 1999 a anéanti plus de 9 000 m<sup>3</sup> de résineux, soit 9 ans de récoltes sur différentes parcelles de la commune.

Ces dommages importants ont favorisé le développement des « scolytes » ou « bostryches » (insectes ravageurs de l'épicéa conduisant à la mort de l'arbre en 3 semaines). Ce phénomène a été largement amplifié par la canicule de 2003. Environ 9 000 m<sup>3</sup> supplémentaires ont été atteints par ce fléau entre 2001 et 2007.

Ces dégâts ont conduit la commune à reboiser une partie des parcelles dévastées. Actuellement, 9 000 épicéas et mélèzes ont été replantés.

L'impact sur le budget communal est important. Les recettes des ventes de bois ont fortement diminué depuis quelques années.

## CERTIFICATION P.E.F.C. RHONES ALPES :

Depuis novembre 2003, la commune de Digny-Saint-Clair adhère à la certification de la gestion durable de la forêt communale.

L'objectif du système de certification PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) est d'apporter au consommateur, la garantie que les produits bois (ou dérivés) qu'il achète ont été fabriqués à partir de bois récoltés dans des forêts gérées durablement.

### La gestion forestière durable doit reprendre 6 critères :

- 1- Conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et leur contribution aux cycles globaux du carbone
- 2- Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers
- 3- Maintien des fonctions de production des forêts
- 4- Maintien et amélioration de la diversité biologique des écosystèmes forestiers
- 5- Maintien et amélioration de la protection des forêts (sols et eau)
- 6- Maintien des autres fonctions socio-économiques (paysage, tourisme...)

## LA CHARTE FORESTIERE :

La C.C.V.T. (Communauté de Communes de la Vallée de Thônes) a élaboré une charte forestière ayant pour but de redynamiser l'exploitation forestière, de renforcer la protection contre les risques naturels, de développer le bois-énergie, d'utiliser davantage le bois construction.

### Les actions à mener :

- Réaliser un schéma pour améliorer la desserte forestière à l'échelle de la C.C.V.T.
- Renforcer les partenariats entre acteurs de la filière bois
- Faciliter les regroupements de propriétaires forestiers privés et publics
- Réaffirmer la place de la forêt dans la protection contre les risques naturels
- Faciliter la mise en place de chaudières utilisant le bois-énergie
- Développer les circuits courts de production du bois-énergie
- Favoriser le recours au bois local de construction
- Communiquer sur l'ensemble de ces actions